

Réponse managériale de SOS Villages d'Enfants Belgique au rapport d'évaluation de l'opérationnalisation du principe *Leaving No One Behind* (LNOB) dans le programme Children4Change (2022-2026)

Document public

1. Informations de base

Intitulé du rapport d'évaluation	Evaluation du principe LNOB
Période d'évaluation	Novembre 2025 – janvier 2026
Date du rapport	20 janvier 2026
Évaluation réalisée par	HIVA, KULeuven, Jan Van Ongevalle et Alejandra Maria Villanueva Ubillus
Contrôle qualité réalisé par	NA
Évaluation commanditée par	SOS Villages d'Enfants Belgique
Coût total de l'évaluation	25.001,63€

2. Résumé du processus d'évaluation

SOS Villages d'Enfants Belgique met en œuvre le programme « Children4Change » au Burundi, en RDC et au Sénégal pour la période 2022-2026, en collaboration avec les Associations Membres SOS Villages d'Enfants au Burundi (SOS VE BDI), SOS Villages d'Enfants en RDC (SOS VE RDC) et SOS Villages d'Enfants au Sénégal (SOS VE SN), financé à titre principal par la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) du Service public fédéral belge des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

En application du plan d'évaluation 2022-26, SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE BE), en collaboration avec 2 Associations Membres SOS partenaires, SOS VE BDI et SOS VE SN, a commandité une évaluation de la mise en œuvre du principe *Leaving No One Behind* (LNOB) dans le programme. L'évaluation apporte une réponse à la question suivante : *comment et dans quelle mesure les objectifs et la conception du programme répondent-ils aux besoins et aux priorités de ses participants ?*

L'évaluation externe est accueillie positivement par SOS VE BE et ses partenaires dans un souci de progression constante et de professionnalisme de leurs actions, conformément à la Politique d'évaluation de SOS VE BE et aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

3. Appréciation interne du processus d'évaluation

Le Comité de Suivi de l'évaluation, composé de représentants de SOS VE au Burundi, SOS VE au Sénégal et SOS VE Belgique, a évalué le processus d'évaluation au travers des rubriques suivantes :

- i. La planification et le respect des délais
- ii. Les ressources allouées
- iii. Le processus de sélection des consultants
- iv. La visite de terrain et collecte des données
- v. Le rapport provisoire
- vi. Le rapport final
- vii. La transparence et communication
- viii. L'implication des différentes parties prenantes dans le processus évaluatif.

Tous les critères évalués ont reçu l'appréciation « satisfaisante » ou « très satisfaisante ».
Les bonnes pratiques relevées par le Comité de suivi sont les suivantes :

- *Rubrique iv) Visite terrain et collecte des données* : la disponibilité, l'écoute et la finesse des interactions entre le consultant, le personnel SOS VE et les participants du programme est relevée. De plus, l'adaptabilité de la méthodologie du consultant pour faire une analyse du principe LNOB dans le programme au Sénégal, sans pouvoir faire de visite de terrain en raison de contraintes budgétaires, est remarquable. Pour pallier l'impossibilité de se rendre sur le terrain, des réunions en ligne, en utilisant des outils interactifs, ont été organisées et ont permis d'atteindre des résultats très satisfaisants ;
- *Rubrique vi) Rapport final* : la qualité du rapport final est mise en avant par toutes les parties prenantes et apporte une analyse critique pertinente et utile pour l'approfondissement de la mise en œuvre du principe LNOB. Ce rapport qualitatif est accueilli avec grand enthousiasme aussi bien par les parties prenantes à l'évaluation - SOS VE BE, SOS VE BDI, SOS SN – que par SOS VE RDC, qui, bien que n'étant pas partie prenante à l'évaluation, identifie une opportunité réelle d'apprentissage ;
- *Rubrique viii) Implication des différentes parties prenantes dans le processus évaluatif* : le personnel de SOS VE Belgique, ainsi que ses partenaires SOS, autant au niveau national qu'au niveau local, a été impliqué dans l'évaluation. L'aspect participatif de cette évaluation est soulevé et apprécié par l'intégralité des équipes. Cela renforce également l'appropriation des résultats du rapport.

Les principaux points d'amélioration sont les suivants :

- *Rubrique i) Planification et respect des délais* : l'évaluation aurait dû être réalisée plus tôt entre juillet 2025 et novembre 2025. Toutefois les contraintes d'agenda n'ont pas permis de respecter ce calendrier. Un nouveau calendrier de consultance a été développé et ses échéances ont été respectées.

4. Réponse du Comité de suivi

Réponse du Comité de suivi au rapport dans son ensemble :

Le Comité de Suivi accueille positivement le rapport d'évaluation dans une démarche d'apprentissage et en tire des enseignements clés.

Quatre observations principales se dégagent :

1. **L'importance de consolider les structures communautaires, relais de l'intervention** : les structures communautaires (Organisations à Base Communautaire, Associations d'Epargne et de Crédit, associations de maîtres coraniques, etc.) contribuent à atténuer certains effets d'exclusion. Leur consolidation est essentielle pour qu'elles soient davantage pérennes et outillées pour continuer à réduire les phénomènes d'exclusion.
2. **La nécessité d'avoir un dispositif de suivi-évaluation capturant de manière qualitative les mécanismes d'exclusion et dynamiques LNOB** : si le dispositif actuel mesure l'atteinte de certains résultats auprès des participants au programme, il est recommandé d'intégrer dans ce dispositif des méthodes qualitatives mesurant les effets d'exclusion involontaires pour renforcer l'application du principe LNOB. Ces recommandations sont accueillies positivement et seront prises en compte dans le développement du prochain programme, tout en les conciliant avec la volonté de ne pas surcharger le système de suivi et d'assurer une complémentarité entre système de suivi et plan d'évaluation.
3. **Le rôle de « facilitateur » de SOS VE dans la communauté** : une série de recommandations invite SOS VE à renforcer son rôle de facilitateur dans les initiatives communautaires ou

structures publiques de protection de l'enfance. SOS VE tient compte de cette recommandation dans la planification du programme 2027-31, tout en veillant à ne pas empiéter sur les attributions des autorités en place.

4. **L'adaptation de la stratégie d'autonomisation économique aux contraintes contextuelles :** le contexte économique fragilisé demande une adaptation de la stratégie de renforcement économique. Une évaluation de la stratégie de renforcement économique a été réalisée en 2025. Certaines recommandations concernent la résistance aux chocs des activités économiques. Elles seront prises en compte pour adapter la stratégie de renforcement économique des participants dans le cadre du programme 27-31.
5. **L'approfondissement de la participation significative des groupes vulnérables :** Si la participation constitue un principe central du programme, le rapport met en évidence des marges d'amélioration quant à l'influence effective des groupes vulnérables sur les décisions et les orientations du programme.
6. **La temporalité de cette évaluation :** cette évaluation est réalisée en année 4 du programme. Son rapport final est reçu en début d'année 5, ce qui laisse peu d'opportunités d'adaptation du programme actuel. Cela dit, SOS VE prend acte de la grille d'analyse des recommandations et la considère comme un document essentiel dans le développement du programme 27-31.

Réponse du Comité de suivi aux recommandations :

La réponse détaillée du Comité de suivi aux 13 recommandations se trouvent en [Annexe 1](#).

5. Plan d'action et système de suivi

Un plan d'action comprenant i. la personne responsable, ii. la temporalité, iii. le budget nécessaire pour mettre en œuvre chaque recommandation validée ou validée en partie a été réalisé par les membres du Comité de suivi de l'Évaluation. Ce plan d'action a été validé par les membres des Comités de Pilotage de chaque Outcome. Son suivi est réalisé dans les réunions de Comité de Pilotage mensuelles de chaque Outcome. Ce document interne peut être partagé avec les bailleurs sur demande.

6. Annexes

Annexe 1 – Grille d'analyse des recommandations

Fait à Bruxelles, le 19/03/2026

Nom du représentant	Signature
SOS Villages d'Enfants Belgique	
Hilde Boeykens, Directrice Nationale	